

• (9.50 p.m.)

[Traduction]

Je pourrais peut-être essayer d'élucider quelques points qui ont été soulevés. Il me semblait clair d'après mes observations—je regrette que ce ne soit pas le cas—que cette taxe ne sera pas imposée sur le fret aérien, ni sur les vols d'affrètement lorsque l'aéronef affrété aura une charge inférieure à 18,000 livres. D'autres catégories de vols ne seront pas assujetties à la taxe, mais je fournirai d'autres détails au cours du débat à l'étape du comité plénier.

Ces exceptions vont, je pense, répondre aux nombreuses questions posées par les députés qui ont exprimé leur inquiétude au sujet des conséquences possibles de l'imposition de la taxe sur ceux qui vivent dans des régions isolées. Les députés verront se dissiper leurs craintes lorsque je leur ferai connaître les nombreuses exemptions de l'application de la taxe. Lorsque la Chambre voudra appuyer la deuxième lecture du bill, je tenterai volontiers de répondre de façon plus détaillée à certains points précis que les députés auront soulevés.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-155, modifiant la loi sur la taxe d'accise. L'article 1 est-elle adopté?

Sur l'article 1—*Définitions.*

L'hon. M. Lambert: Monsieur le vice-président, je crois que le ministre d'État vient de faire un vaillant effort pour faire adopter cet article. Je voudrais signaler cependant que l'article 1 du bill s'étend sur une huitaine de pages et englobe une douzaine de nouveaux articles. En fait, c'est en réalité la partie II qui est exécutoire dans ce bill. Pour qu'on puisse étudier la question d'une manière plus méthodique, je propose qu'on examine les articles numérotés de la loi en commençant par l'article proposé n° 8, puis l'article 9 et ainsi de suite jusqu'à l'article 19 avant de se prononcer sur l'article 1. Cela permettra, si je puis dire, d'assurer la continuité et la régularité de notre étude en comité.

J'aimerais parler des objections soulevées par le ministre dans sa réponse à l'étape de la

deuxième lecture et en discuter avec mes collègues le moment venu. J'espère qu'on procédera de cette façon, et je me demande si le ministre pourrait nous dire si cela lui convient. Je propose qu'au lieu de passer d'un bout de l'article à l'autre nous étudions successivement les modifications proposées. Quand nous en aurons fini l'étude, nous pourrions alors décider de l'article 1.

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, j'ai peut-être mal compris mon honorable ami. Parle-t-il de l'article 2? Je pense que ses remarques se rapportent en fait à l'article 2.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur le président, mais à l'article 1 qui ajoute une nouvelle Partie II à la loi. Je propose que nous traitions de chaque nouvel article proposé, en commençant par l'article 8 et en continuant jusqu'à l'article 19; ensuite, nous prendrions une décision sur la clause 1. Je ne dis pas qu'il faille prendre une décision pour chaque article proposé. Là-dessus puis-je signaler qu'il est 10 heures.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Puisqu'il est dix heures, puis-je me lever, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Entendu.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES ÉDIFICES PUBLICS—VANCOUVER—LE NOUVEAU PROJET ET LE «PROJET 200»

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le 17 novembre, j'ai voulu adresser une question au ministre des Travaux publics (M. Laing) relativement aux édifices publics et au partage des frais de construction d'autres immeubles à Vancouver. N'ayant pu poser la question ce jour-là, j'avais espéré obtenir certains renseignements ce soir. La motion a déjà été différée deux fois à la demande du ministre et, ce soir, il n'est pas à son pupitre bien qu'il m'eût assuré de sa présence à la Chambre.

Il y a quatre ans environ, le gouvernement a fait de grands projets de collaboration et de participation touchant le projet dit «200» à Vancouver. Il projetait aussi de son côté la